

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Le salarié touche-t-il la prime de précarité à la fin d'un contrat de travail ?

À la fin de son CDD , le salarié touche **dans certains cas** une prime dite prime de précarité .

Cette prime est égale au minimum à 10 % de la rémunération brute totale versée durant le contrat de travail.

La prime est versée selon le**type** de CDD effectué.

La prime de précarité est versée au salarié à la fin du CDD.

Elle **n'est pas versée** en cas de :

Faute grave du salarié

Rupture anticipée du contrat de travail à l'initiative du salarié

Refus du salarié de conclure un CDI proposé par l'employeur.

Un simulateur de calcul de la prime de précarité est disponible :

- Calculer l'indemnité de précarité d'un salarié

La prime de précarité est versée au salarié à la fin du contrat d'intérim.

Elle **n'est pas versée** en cas de faute grave du salarié.

Un simulateur de calcul de la prime de précarité est disponible :

- Calculer l'indemnité de précarité d'un salarié

La prime de précarité n'est pas versée à la fin ducontrat de professionnalisation.

La prime peut être toutefois versée si laconvention collective l'indique.

La prime de précarité n'est pas versée à la fin d'uncontrat unique d'insertion.

La prime peut être toutefois versée si laconvention collective l'indique.

La prime de précarité n'est pas versée à la fin d'uncontrat d'accompagnement dans l'emploi.

La prime peut être toutefois versée si laconvention collective l'indique.

La prime de précarité n'est pas versée à la fin d'uncontrat d'apprentissage.

La prime peut être toutefois versée si laconvention collective l'indique.

La prime de précarité n'est pas versée à la fin d'uncontrat d'usage.

La prime peut être toutefois versée si laconvention collective l'indique.

La prime de précarité n'est pas versée à la fin d'un contrat étudiant.

La prime peut être toutefois être versée selon lesusages de l'entreprise.

Les secteurs d'activité ayant recours à l'emploi saisonnier sont principalement l'agriculture (contrat de vendanges, par exemple), l'industrie agro-alimentaire ou le tourisme de vacances (emplois de moniteurs de skis, par exemple).

La prime de précarité n'est pas versée en principe à la fin d'uncontrat saisonnier.

La prime peut être toutefois versée si laconvention collective l'indique.

Rémunération dans le secteur privé

Services en ligne

- Calculer l'indemnité de précarité d'un salarié

Téléservice

Textes de référence

- Code du travail : articles L1243-5 à L1243-12

Exception au versement de la prime de précarité

- Code du travail : articles L1251-29 à L1251-34

Prime de précarité (article L1251-32)

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](#)